

## Pax! Et non erat Pax...

---

*La radio portera bientôt, à travers tout le pays, nous annonce-t-on, une propagande oratoire de nos chefs politiques en faveur de la paix. Le geste mérite admiration, pourvu qu'il soit sincère. Et nous croyons qu'il l'est. Mais l'expérience nous a coûté trop cher dans le passé, pour qu'il nous soit possible d'ignorer qu'en cette matière nos chefs d'État ont des sincérités successives. Ceux de notre génération ont gardé souvenir, espérons-nous, de ces promesses solennelles faites à nos évêques, aux environs de 1916, au sujet de la conscription militaire, promesses impudemment reniées pas plus tard que le lendemain. Soyons-en persuadés: il suffira que demain le fameux "empire" soit en danger ou s'imagine l'être, pour que les fervents prédicants de paix d'aujourd'hui se rangent aussitôt parmi les plus fougueux FLAG WEVERS.*

*Nous avertissons donc la jeunesse de se tenir sur ses gardes. Il y a, pour elle, un moyen de s'associer à la propagande de nos politiques et de travailler plus énergiquement qu'eux en faveur de la paix. Et c'est de dire carrément, non demain, mais tout de suite, qu'elle n'entend pas qu'on recommence avec elle le jeu sanglant.*

*Quiconque examine un tant soit peu les*

causes ou les buts de guerre qui seraient au principe d'une nouvelle tuerie européenne, a le droit d'écrire, de cette tuerie, qu'elle serait une guerre abominablement criminelle. La jeunesse doit donc crier à nos hommes politiques qu'elle n'ira pas se battre pour permettre à l'Allemagne de soulager sa furie raciste, pour permettre à l'Italie de pêcher les gros morceaux aux bords de l'Adriatique ou de la Méditerranée, pour fournir l'occasion à la Russie soviétique de propager la peste marxiste, pas plus d'ailleurs que pour solder les frais des sottises diplomatiques et des insuffisances gouvernementales de la France, défendre la zone de Singapour, enrichir les fabricants d'armes et de munitions de la Grande-Bretagne et des États-Unis, offrir une chance à ces deux pays d'écumer sur toutes les mers et de râfler l'or du monde.

Que la jeunesse dise ces vérités et sans y mettre trop de formes! Qu'elle revendique le droit de parler de paix, elle aussi, à la radio. Elle n'a de permission à demander à personne, en pays parlementaire, pour affirmer sa ferme détermination de ne pas marcher pour des buts de guerre insensés et criminels. Mais qu'elle n'attende pas trop tard pour déchirer les masques hypocrites et libérer la conscience publique.

L'ACTION NATIONALE.

## L'éducation nationale

### SON FONDEMENT: LE DROIT

---

Dès lors que l'on parle d'une éducation nationale spécifique pour les Canadiens français, la première question qui se pose, pour humiliant que soit le fait, est celle-ci; quel droit y ont-ils? Quel est le droit de leur nationalité? Le présent article veut répondre à cette question fondamentale, esquisser une synthèse d'histoire politique et juridique à l'usage des maîtres de notre jeunesse.

Ne sera-ce point appliquer à l'éducation la doctrine du nationalisme? se demanderont les timorés. Les Canadiens français n'ont-ils pas plutôt besoin, à l'heure présente, d'une éducation canadienne? A cette double objection, nous voulons essayer de répondre, en montrant que, dans l'*ordre naturel*, le droit à l'éducation nationale découle des droits de la personne humaine et des ressources du milieu national pour l'enrichissement de la personnalité humaine et que, dans l'*ordre constitutionnel*, ce même droit résulte de la situation officielle de notre nationalité dans la Confédération canadienne.

\* \* \*

Dès 1760, achevait de se constituer le noyau créateur d'une race nouvelle, avec les principales caractéristiques de l'entité nationale : communauté de langue et de foi, institutions et législation, territoire aux vastes horizons, patrimoine spirituel de gloire, de rêves, de légendes et surtout vouloir-vivre collectif. Ses hérédités rattachaient la jeune nationalité au plus riche milieu sociologique et culturel. Capitulations et traités lui ont conservé l'essentiel. Mis en demeure d'opter pour une autre culture, nos tenaces ancêtres ont vu leur droit positif s'accroître d'une façon constante. Leur résistance aux injonctions de Murray leur valut l'émancipation de 1774. L'Acte de Québec, c'était la reconnaissance de l'égalité de l'ancien et du nouveau sujet dans l'ordre civil et politique. C'était aussi la consécration de notre ancien état social par le maintien des lois qui le régissaient. L'Acte de 1791 vint parfaire l'œuvre de la constitution de 1774; celui-ci avait reconnu notre existence civile; 1791 éleva le Canada français au rang d'État, en lui fournissant les moyens de se gouverner. Cependant, la population s'accroît. Les soixante mille colons de la capitulation avaient été les témoins d'un grand rêve brisé; mais les suprêmes victoires leur défendaient d'oublier leur dignité et la valeur de leur lignée. Au début du dix-neuvième siècle,

notre nationalité a complété ses cadres. Elle s'est édifié un système éducationnel.<sup>1</sup> Ses chefs religieux et civils dirigent des effectifs triplés. Sa grande force lui vient de son instinct de conservation nationale. Chacun de ses progrès est marqué par l'influence de sa volonté de vivre. Après les heures d'épopée de 1837, elle oppose au coup de force de 1841 un vigoureux geste de défense. La tempête enracine plus avant dans l'humus l'érable de nos plaines. De même, la ferme attitude de notre race lui vaut l'émancipation de 1842, puis celle de 1848 qui prépare l'autonomie de 1867.

A travers les vicissitudes de ses divers régimes politiques, notre race a survécu. Graduellement, son droit de vivre a été reconnu. L'Acte d'Union a été la seule interruption dans la chaîne juridique. Arrêt de brève durée, en somme. Le régime de 1840 devait être, dans l'intention de ses auteurs, un creuset où les particularités s'aboliraient: un lit de Procuste où les inégalités et les différenciations ethniques se nivelleraient. De par la volonté de nos chefs, interprètes du vouloir-vivre collectif, ce régime fut pour notre race un tremplin, une arène d'où elle sortit victorieuse. Dès 1842, sir Charles Bagot était obligé de faire appel à la collaboration politique des Canadiens français; et le gouverneur s'adressait à Lafontaine, non comme

---

<sup>1</sup> Abbé Groulx, Lionel — *L'Enseignement français au Canada*, Tome I.

à un chef de parti, mais *as a race et and as a people*, prenait-il la peine de préciser.

L'Acte fédératif de 1867 fut pour nous la grande charte de nos droits nationaux. Pactes et conventions politiques antérieurs avaient dû admettre la voix du sang. Le régime fédératif vit figurer notre groupe comme nationalité contractante; elle le fit en toute liberté, munie de droits égaux à ceux de son associé politique. 1867 n'a ni aboli ni atténué les provincialismes et les particularismes: il les a consacrés. C'est même la raison d'être du caractère fédéral de notre État. En outre, et il est bon de s'en souvenir, son caractère bi-ethnique et bilingue — partant à double culture — le Canada ne le doit pas à un vote majoritaire, mais à l'unanimité des constituants de 1864. "Les délégués de *toutes les provinces*," a dit John A. Macdonald, en 1865, "ont consenti à ce que l'usage de la langue française formât l'un des principes sur lesquels serait fondée la Confédération". Plus tard, en 1890, le même homme politique ajoutait à sa déclaration ce nouveau commentaire:<sup>2</sup> "Il n'y a ici ni vainqueurs, ni vaincus... Nous avons maintenant une constitution sous l'égide de laquelle tous les sujets britanniques sont, à l'heure actuelle, dans une condition d'absolue égalité, jouissant de droits égaux en tout domaine, langue, religion, propriété,

---

<sup>2</sup> *Débats sur l'abolition de la langue française dans le Nord-Ouest.*

droits personnels". L'exacte portée de l'article 133 se trouve définie par la déclaration suivante de M. Ernest Lapointe, si l'on note bien qu'en droit britannique, le parlement fédéral est la plus haute autorité du pays. "Ce parlement, a-t-il dit, est la plus grande institution bilingue de l'Empire britannique".

Ce caractère bi-ethnique et bilingue se révèle à beaucoup d'autres indices. La loi de naturalisation exige de l'aspirant à la citoyenneté canadienne une connaissance suffisante de l'anglais et du français. Les deux langues sont officielles devant tous les tribunaux canadiens. Le discours du trône est prononcé dans les deux langues officielles. Il n'est pas jusqu'au timbre-poste qui ne constitue une proclamation aux quatre points cardinaux du caractère de notre constitution. Si nous n'avons pas la monnaie bilingue, ce n'est point faute de droit. C'est que nous n'avons pas su pousser jusqu'au bout la logique de la constitution. La constitution de 1867 n'a donc pas fondé un État unitaire, mais un État bi-national.

En grande majorité, les Canadiens français se sont ralliés à ce pacte fédératif. Ils l'ont fait, poussés par l'instinct naturel qui incite l'homme à vivre en société et les sociétés à rechercher la tutelle de l'État, la vie en nation. L'Acte de 1867 a fédéré deux nationalités en vue du bien commun supérieur reposant sur le bien particulier des

associés. Le bien commun, en l'occurrence l'intérêt fédéral, se fonde sur le respect des droits des nationalités conjointes. Rien de plus normal puisque la nature de leur fin spécifie les sociétés politiques. Mais ce qu'il faut retenir pour essentiel, c'est que la confédération est une association de nationalités, égales devant le droit constitutionnel ou public. De même que la société civile a pour fin de suppléer les carences des individus et des familles, ainsi l'État doit suppléer l'insuffisance des nationalités et des provinces. La fin est pourtant ici la mesure des droits. L'État fédéral ne peut se substituer aux provinces ni empiéter sur leurs prérogatives. Il ne peut non plus traiter l'une ou l'autre des nationalités comme une nationalité mineure, tolérée. Il n'a de droits que la somme requise pour remplir ses devoirs qui se résument, en vertu de sa mission principale, à maintenir la paix du pays par la protection des droits des provinces contractantes.<sup>3</sup>

Ne l'oublions donc pas. Quand notre nationalité défend ses droits par l'agitation, elle n'entre pas en lutte avec l'État. Elle se dresse tout au plus contre une autre nationalité, contre un groupe nationalitaire en proie à un nationalisme effréné, et qui voudrait confisquer à son profit l'État tout entier, pour en dénaturer le caractère et l'élever

---

<sup>3</sup> Hermas Bastien — *Itinéraires philosophiques*, pp. 185 sq.

au rang d'État national. Lorsque notre nationalité veut développer son être, épanouir sa personnalité originale, intensifier son action culturelle, élargir les cadres de son influence civilisatrice, elle ne travaille pas contre la constitution. En toute rigueur, celle-ci postule au contraire que les Canadiens français accentuent leur personnalité. Un État fondé sur l'égalité juridique et politique de deux nationalités, expressions de deux mentalités, de deux cultures, de deux concepts de civilisation, ne tirera vraiment plein profit du pacte fédératif que si les deux nationalités contractantes se mettent en puissance plus prochaine de travailler au bien commun, que si chacune peut fournir au patrimoine collectif sa collaboration efficace et originale.

Au point de vue constitutionnel, rien n'empêche donc un groupe nationalitaire comme le nôtre de se donner une éducation nationale, de baser sa pédagogie sur une doctrine nationale conforme à toute son histoire et à sa situation juridique présente. Tout au contraire, l'intérêt bien compris de notre pays et de l'État canadien nous impose de rester nous-mêmes. Dépouillons-nous une bonne fois de nos vieilles timidités injustifiables. La constitution canadienne nous autorise à déclarer que le nationalisme canadien-français est le plus légitime qui soit. Il s'appuie, non sur une formule égoïste, mais sur l'esprit et la lettre de la charte de 1867. Il est aussi légitime pour la nationalité canadienne-

française de vouloir vivre et de garder sa langue et sa culture, qu'il l'est, pour la nationalité anglo-canadienne, de vouloir vivre, elle aussi, et de garder sa langue et sa culture anglaises. Plus l'une et l'autre sauront fortifier leur âme, sauront accentuer leur personnalité, plus elles apporteront à l'État vigueur et santé.

Voilà la seule condition politique et juridique que les Canadiens français peuvent légitimement accepter en ce pays, la seule doctrine nationale qui devrait présider à la formation des jeunes générations canadiennes-françaises. Cesserons-nous enfin de croire et de laisser croire que nous sommes dans un pays et dans un État anglais, quand l'un et l'autre sont uniquement et spécifiquement canadiens et qu'ils sont à nous comme aux autres? Rien de plus mais rien de moins.

## II

Ce contrat bilatéral, charte de nos droits, a un caractère franchement spiritualiste. "C'est le christianisme," a écrit M. Antonio Perrault, "qui a fourni et fournit encore les normes de notre moralité. C'est son esprit et sa doctrine qui, dominant les vues étroites des partis et les querelles des individus, aident à corriger les événements, à diriger les faits humains, imposent certaines conceptions sociales, maintiennent au Canada un

niveau de vie supérieure ou, du moins, suscitent un effort persévérant pour s'y élever. Nos données les plus claires, les plus certaines, les plus bienfaisantes au point de vue individuel et social, furent empruntées au christianisme<sup>4</sup>.

Il ne sera donc pas surprenant que nous trouvions dans le droit naturel le fondement du nationalisme canadien-français. En l'absence de tout droit constitutionnel, cette constatation serait déjà une justification de notre volonté de vivre. La concordance des deux fondements, constitutionnel et naturel, prouve l'essence particulière du nationalisme canadien-français; il n'entrave pas le rôle de l'État fédéral, il en justifie la raison d'être.

Tel droit naturel découle des droits<sup>5</sup> de la personne humaine et des ressources du milieu national pour son perfectionnement. La revendication des libertés nationales et des libertés culturelles est un fait trop constant pour ne pas répondre à un sentiment profond de l'âme humaine. Elle n'est pas un amusement de barbares. Elle signifie l'impossibilité absolue, pour certains groupements, de sacrifier une portion de leur patrimoine. La part faite des sentiments et de la passion qui accompa-

---

<sup>4</sup> Antonio Perrault — *La participation des laïques à l'apostolat intellectuel de l'Église*, à la première séance de l'Académie de St-Thomas d'Aquin.

<sup>5</sup> J. Delos, O.P. — *Le problème des minorités nationales*, p. 113. Les Grandes activités de la Société des Nations devant la pensée chrétienne (3e semaine de Genève 1931).

gnent les luttes minoritaires, reste-t-il quelque chose de réel et d'humain que la raison critique peut analyser ? A cette question, la réponse doit être affirmative.

Tous les hommes sont égaux et semblables, doués d'une même intelligence, d'une même volonté. L'espèce humaine est une ; les droits de la personne humaine sont donc universels, égaux et semblables. Voici pourtant que d'évidentes différenciations groupent l'humanité en races et en nations. L'hérédité ethnique et le milieu séculaire impriment en nous des préformations à la fois psychologiques et psychiques, dont se préoccupent l'embryologie et l'éducation prénatale. Lignée et ambiance nous procurent un caractère propre, une orientation de la sensibilité que nous gardons notre vie entière. Le milieu historique qui nous façonne et nous éduque vient renforcer cette action initiale. Notre pensée, il la moule dans certaines catégories. Nos sentiments adoptent certains modes. Notre action suit certaines lignes. Notre vie individuelle, familiale et sociale préfère certaines attitudes. Mystérieuses préordinations que l'éducation, par la greffe des habitudes, doit canaliser, utiliser, orienter, diriger. Sous la grande loi de l'universalité, l'individualité croît, fleur vivace, indestructible. Par l'hérédité sociale et par l'action du milieu, l'individu devient national. Il devra donc, pour s'épanouir à l'aise, bénéficier d'un cadre qui soit

accordé à son être particulier, s'acheminer par certaines voies.

Qui le guidera ? Qui lui suggérera les modalités de son action ?—C'est le génie national. Réalité complexe, affectée d'un coefficient psychologique de richesse variable, d'individu à individu, de peuple à peuple, de siècle à siècle, mais dont l'existence est indéniable et l'importance primordiale. Le plus mystérieux de ses caractères, c'est son dynamisme.

Force accumulée, réserve, fonds d'énergies, où un peuple trouve inspiration, impulsion, élan. Réalité dynamique qui anime une nation, la tourmente, l'éveille et la pousse à la conquête de ses droits, comme à la préservation de sa personnalité. Une ambiance spéciale, des traditions familiales propres, des institutions sociales particulières, peuvent seules stabiliser notre équilibre psychique. Le génie national recèle, à cette fin, des ressources à nulle autre pareille.

Les valeurs nationales-culturelles, qu'est-ce, en somme, sinon ces dispositions enrichissantes, ce potentiel collectif inclus dans le milieu social ethnique et déversé par lui dans les individus qui y vivent ? Au point de vue individuel, la culture n'est que la mise en acte de ce potentiel humain transmis en chacun de nous par l'hérédité ethnique. Au point de vue collectif, la culture n'est que l'ensemble des mœurs, des institutions, des sentiments

qui forment le patrimoine moral d'un groupement humain particulier, l'héritage différencié qu'il transmet aux générations successives. Si les cultures varient selon que les individus et les milieux historiques varient eux-mêmes, toutes, pour rester des formes de culture *humaine*, doivent pourtant, dans leurs réalisations particulières, s'inspirer d'un même idéal de vérité et de moralité. L'universel sous l'individuel, le divers sous l'unité, telle est la loi de notre nature.

En définitive, l'homme est un être national; et le milieu auquel il appartient est pour lui le fondement d'un premier droit; celui de porter au maximum l'épanouissement des ressources qu'il tient de la nature. "Par conséquent,<sup>6</sup> écrit J. Delos, O.P., s'il arrive que pour être pleinement homme, il me soit nécessaire de grandir au sein du milieu national et dans l'ambiance de ses institutions, s'il est utile à ma vie d'être raisonnable et libre que je m'enracine dans ce milieu historique et que je recueille le bénéfice de ses mœurs et de ses traditions, si enfin le développement intégral de ma personnalité implique la mise en valeur des ressources latentes du génie national, qui aurait le droit de contrecarrer cet épanouissement, et qui pourrait sans injustice me priver des institutions sociales dont il réclame le concours?"

---

<sup>6</sup> Ibid., p. 124.

Ces paroles ne sauraient surprendre quiconque a suivi la courbe du développement du droit naturel contemporain, à Genève, et même dans les écoles catholiques de philosophie et de droit. Ce qui frappe, c'est la part croissante accordée au droit de la nationalité. "Mettre à profit"<sup>7</sup>, dit Lucien Brun, S.J., "toutes les ressources vitales que nous offre le milieu au sein duquel nous a placés la naissance est donc, pour chacun de nous un droit naturel: le droit à la culture". Qu'il y ait une conception philosophique des libertés nationales-culturelles qui sape l'État et désaxe l'ordre international, nous ne l'ignorons pas. C'est la nocivité de cette conception que les participants à l'enquête<sup>8</sup> de Maurice Vaussard ont clairement démontrée. Mais il existe aussi une doctrine de l'État qui nie les libertés culturelles et opprime les minorités. L'histoire contemporaine l'atteste. Les luttes autour de l'école française dans les provinces canadiennes à majorité anglaise en sont une preuve. Le droit public moderne s'est développé sous l'influence d'idées-forces qui l'ont entraîné, d'une part, vers l'absolutisme d'État et, d'autre part, vers la réalisation de l'État-National. Le rationalisme du XVIIIe siècle a voulu l'absolutisme niveleur, impatient d'effacer toute dif-

<sup>7</sup> *Les libertés culturelles* (Archives de philosophie), p. 65.

<sup>8</sup> Maurice Vaussard — *Enquête sur le nationalisme*.

férenciation. Le jacobinisme révolutionnaire a vu grandir plus tard l'absolutisme allemand, d'essence hégélienne, où l'État divinisé ne respecte plus les libertés culturelles. Ces deux absolutismes, différents seulement en leur point de départ, enfantent une politique d'assimilation qui exaspère l'irrédentisme des groupes nationaux.

Philosophie réaliste, la philosophie scolastique nous invite à distinguer État et groupes culturels, puis, à assigner à chacun sa fonction propre. La fin distingue les sociétés dont les buts limitent les zones de compétence. L'Église et l'État diffèrent selon leur objet, de même l'État et les groupes nationaux. Ceux-ci sont d'ordre culturel; celui-là, d'ordre politique. Le cadre national fournit à l'individu un milieu et des institutions. L'État procure la sécurité aux groupes et aux individus. Il protège les individus, mais aussi les sociétés professionnelles, religieuses, culturelles. Il hiérarchise les activités, assure l'entr'aide, contribue à l'efficacité de leur action par ses lois. Ordre, sécurité, assistance, voilà la fin de l'État. Fin qui mesure sa besogne et délimite ses droits. "Pourvoyeur du bien commun,<sup>9</sup> haut protecteur, quoiqu'il n'en soit le dispensateur ni unique, ni indispensable, de la culture, il (l'État) doit, en vertu de la justice *distributive* et de la justice *légale*,

---

<sup>9</sup> Lucien Brun, S.J. — Op. cit. p. 68.

assurer à chaque citoyen le moyen le moins onéreux et le plus efficace d'y participer, puis d'y collaborer. Il doit donc permettre, voire même favoriser le développement des cultures particulières, dans toute la mesure où il ne trouble pas l'ordre public". Et quoi de plus juste? Une nationalité qui joint aux ressources du génie national une réelle richesse de traditions, de mœurs, d'institutions, d'instruments de culture transmis par la race ou l'histoire, constitue un legs de prix pour les citoyens d'un État. Aussi bien celui-ci doit-il aux institutions nationales, pour les aider à remplir leur fonction culturelle et éducatrice, non seulement protection, mais assistance effective. Et voilà comment l'antinomie qui opposait État et groupes nationaux se trouve abolie dès que cesse l'identification fautive des termes État et nationalité, puissance politique et puissance culturelle.<sup>10</sup>

Vivre en nationalité, c'est donc vivre dans un cadre naturel et nécessaire. De ce fait découle le droit au maintien des particularités culturelles, à la satisfaction des tendances ancrées dans notre nature et bonnes en soi. Tout cela, c'est un droit naturel.<sup>11</sup> Et l'on appelle nationalisme la doctrine

<sup>10</sup> Louis Le Fur. — *Le problème du nationalisme et de l'internationalisme en regard de la morale et du droit naturel*, p. 275 sq. Semaine sociale, Le Havre 1926. Cf. *Races, Nationalités, États*, du même juriste.

<sup>11</sup> Y. de la Brière, S.J. — *La communauté des puissances*, p. 52, sq.

qui revendique les droits à l'usage paisible des bienfaits du milieu culturel et l'exercice des droits qui y trouvent leur fondement. Le terme nationalisme peut avoir une acception péjorative; il peut signifier "l'amour désordonné" de son pays, rajeunissement de la maxime romaine: *Salus civitatis, suprema lex esto!* reliquat de l'individualisme libéral de Kant, transposant à l'État ce que Hobbes avait jadis attribué à l'individu. Autant ce nationalisme est à rejeter, autant le terme même en est-il à bannir au profit du mot patriotisme, autant en revanche, le nationalisme, restreint à ses véritables limites, répond-il à une réalité saine. Il est, a écrit Louis Le Fur, "non pas seulement une notion juste et utile, mais une nécessité sociale".

\* \* \*

En résumé, le nationalisme canadien-français est conforme au droit constitutionnel comme au droit naturel. Cette certitude devrait calmer les scrupules de ceux qui hésitent à se prononcer sur la légitimité des aspirations nationales de leur race. Et c'est le devoir des éducateurs de tout rang de pénétrer la jeunesse de cette vérité que si la vie en confédération nous commande de collaborer au bien commun de l'État fédéral et de la patrie canadienne, elle n'impose à nulle province, comme à nulle des deux nationalités composantes, le moindre renoncement à leurs particularismes com-

me à leur avoir culturel. Bien au contraire, le bien commun de leur pays et de l'État fédéral fait une obligation aux unes et aux autres de porter au plus haut point le développement de leur originalité, de leurs richesses intellectuelles et morales.

Il y a donc loin de cette attitude d'esprit à celle qui fut trop souvent la nôtre dans le passé: attitude de pusillanimes ou de cadets terrorisés, uniquement préoccupés de défensive, passant leur temps à réclamer une page d'imprimé bilingue, un bout de français ici ou là. Certes, il faut continuer ces revendications, ne rien sacrifier de ce qu'exige notre dignité, c'est-à-dire l'égalité pratique des deux races canadiennes, mais il faut aller plus outre, nous montrer plus fiers, nous rappeler que la justice ne s'applique pas seulement à l'échange et à la répartition des richesses matérielles. "Elle fait", dit fort bien Lucien Brun, S.J., commentant un principe cher à saint Thomas, "une obligation grave à quiconque détient les biens culturels — États, particuliers, groupements intermédiaires — de les communiquer à ses semblables". Alors si les maîtres de notre jeunesse entendent pleinement leur devoir, ils enseigneront aux jeunes générations à ne pas seulement exiger de l'État fédéral qu'il prenne ou qu'il garde, à l'égard de la langue et de la culture françaises, une simple attitude de tolérance ou de respect désintéressé. Ils exigeront une protection efficace, une action positive, favorisant

l'essor de notre langue et de notre culture, et ceci pour deux raisons: premièrement, parce que cette culture fait partie du trésor commun de la patrie canadienne: deuxièmement, parce que nous, Canadiens français, nous sommes des sujets canadiens, d'une espèce égale en droits et en prérogatives à nos compatriotes de langue anglaise, ayant droit comme eux par conséquent au plein développement de notre personnalité humaine et de notre personnalité nationale.

Hermas BASTIEN

---

### LA LUTTE CONTRE LE TAUDIS

Il se fait à Montréal, depuis quelques mois, un excellent travail pour la disparition des taudis. Un plan de reconstruction vise à remplacer par des logements salubres tout un quartier de l'Est de la ville. D'une part, la crise inspire ces démarches. Démolition et réfection de maisons occuperaient des milliers d'hommes de métier et atténueraient l'acuité du chômage. Le projet s'appuie aussi, sans doute, sur cette vérité obvie: il faut un minimum de bien-être pour pratiquer la vertu. Inutile de dénoncer la malfaisance morale du taudis. La moralité familiale et sexuelle est en danger dans les promiscuités qu'occasionnent certains logements. C'est le cas de se rappeler le mot du poète anglais Francis Thompson: "Si le Christ s'en allait dans les taudis, pourrait-il encore nous conseiller de devenir semblables à ces petits enfants?" La lutte contre le taudis est une lutte contre la dégénérescence de la race. Mais, comme le rappelle un article de *La vie intellectuelle* (25 déc. 1933), un logement étroit est grouillant de mioches plus souvent qu'une maison hygiénique et spacieuse. Pour relever ou maintenir la natalité, il faut donc plus qu'un vaste programme de lutte contre le taudis. Il importe d'avoir une politique et une législation familiales, dont doit cependant faire partie le logement convenable.

## L'antisémitisme

---

L'antisémitisme! voilà un terme, à peu près centenaire, mais qui exprime des actions et des sentiments beaucoup plus anciens. Ce terme est en vogue. Nos yeux et nos oreilles le perçoivent de plus en plus souvent. Que les Juifs l'emploient pour désigner actes et pensées de tous ceux qui, chez nous, ne se croient pas tenus à l'observation d'une neutralité "bienveillante" envers eux et envers leurs gestes maladroits, ni au respect d'un libéralisme doctrinaire, dont la signification pratique est toujours: "laisser faire, laisser passer", il n'y a en cela rien de bien étonnant. Encore faut-il que la solidarité française, qui commande par sa nature nos opinions individuelles, permette à tous ceux qui sont *injustement* qualifiés d'antisémites par les Juifs de leur répondre en substance dans les formes qu'il leur plaît: vous mentez. Cette solidarité ne commanderait-elle pas qu'on allât même plus loin et qu'on fit bloc autour des accusés, à la façon juive, quoi! Les Canadiens français auraient tort cependant de confondre antisémitisme et solidarité nationale, comme s'ils avaient besoin de ces poussées artificielles et malsaines pour déclencher chez eux les gestes de défense instinctifs et naturels.

Pas n'est besoin d'être prophète néanmoins pour prédire que l'antisémitisme, le véritable, sera inévitable chez nous comme ailleurs, à moins que deux choses ne se produisent : à savoir que les Juifs eux-mêmes, déjà jugés par trop encombrants, se remettent à leur rang et à leur place, que ceux des nôtres, immédiatement intéressés à les ménager, dans les parlements et les conseils municipaux, cessent de faire des Juifs une caste privilégiée, se rappelant la recommandation de M. Laurier à M. Bourassa : "Tant que vous serez du Parlement, pensez aux gens qui n'en sont pas".

Personne n'a oublié la division qui s'est manifestée au sein du groupe canadien-français du conseil municipal de Montréal à l'occasion de la résolution Auger sur l'immigration. Personne n'oublie, non plus, la situation privilégiée faite aux Juifs par le maintien des collèges électoraux de Saint-Louis et de Saint-Laurent, et le maintien d'une loi du dimanche d'exception. Et, quel que soit le sort du projet de loi de M. Cohen, concernant le "Better Business Bureau of Montreal", les "gens qui ne sont pas du Parlement" se souviendront, ne pourront pas oublier les actes et les attitudes que cette initiative aura occasionnés.

Si, après avoir été invités, l'an dernier, à étouffer la liberté de la presse, nos législateurs permettaient, cette année, à une compagnie juive de traîner des représentants de la majorité française devant

les tribunaux criminels, bien loin de régler la question juive, Juifs et législateurs auraient provoqué violemment l'antisémitisme.

La question juive, conséquence de notre imprévoyante politique d'immigration, est désormais posée aux Canadiens français, qui jusqu'ici en avaient commodément repoussé et l'étude et les solutions. Quelle sera au juste pour notre peuple la réaction curative qui commence à se manifester ? Personne, assurément, ne peut le dire. Mais l'élément juif provoque visiblement dans l'organisme de notre peuple une inflammation naturelle qui finira par la victoire du plus fort et la défaite du plus faible.

Anatole VANIER

#### LE THOMISME

“Je ne veux pas revenir sur une thèse que j'ai livrée déjà à la presse, à savoir que et pourquoi, par philosophie chrétienne, j'entends avant tout, quoique sans exclusivisme, le thomisme. Or, il faut comprendre que le thomisme ne se présente point, on l'a dit, comme une philosophie de séminaire, mais comme la philosophie naturelle de l'esprit humain. L'heure est venue pour cette doctrine d'Aristote et du Docteur Angélique de se répandre dans tous les ordres de la pensée et de l'activité rationnelle. Il y aurait incalculable profit, il y a nécessité de la faire imprégner les milieux laïques, de la diffuser au sein des Facultés que d'aucuns voudraient appeler profanes.”

(Extrait de la conférence de S. E. le cardinal Villeneuve, au Cercle Universitaire, le 13 janvier, sur *l'Université, école de haut savoir et source de directives sociales*)

## Bulletin bibliographique

---

### *Questions de langage*<sup>1</sup>

Les questions de langage font la deuxième série de l'*Expression juste en traduction*.

Le but de l'auteur — comme on veut bien nous le laisser entendre — est assez restreint. En effet, M. Daviault n'a pas voulu faire un lexique, ni un dictionnaire. Il ne veut pas exposer de théorie linguistique, ni épurer la langue, ni faire la chasse à l'anglicisme; il ne veut pas fournir aux écrivains de belles tournures toutes faites...

Alors?...

Alors, M. Daviault a *voulu* (enfin, il veut!) livrer au lecteur des notes où il s'applique à donner l'équivalence française (sinon élégante!) de certaines expressions anglaises qui ont cours surtout dans la langue des documents officiels, dans les compilations de statistiques et dans les journaux.

C'est donc, apparemment du moins, œuvre de froide technique, qui veut s'abstraire de toute intention combative et de toute influence de clocher. Il y a là de quoi décourager un peu la sympathie.

Heureusement, M. Daviault n'a pas réussi son

---

<sup>1</sup> *Questions de langage*, par Pierre Daviault. Editions Albert Lèvesque, Montréal.

dessein glacé: l'homme encore une fois a dominé le savant. Et M. Daviault contredit dans son ouvrage la plupart des déclarations solennelles et raides de la préface. Ainsi donc, par l'agencement des mots, leur ordre, leur définition, le livre de M. Daviault sent le lexique et le dictionnaire à plein nez (et ce n'est pas si grand malheur!); il y a des théories linguistiques entre les lignes et parfois même sur les lignes: l'auteur ne déteste pas discuter tel jugement. Il s'efforce d'épurer la langue en cherchant chicane à beaucoup de nos écrivains les plus huppés; et lorsqu'il signale l'horreur de tous les anglicismes qu'il trouve, M. Daviault me paraît bien travailler contre la langue hybride et inélégante.

Les moyens favoris de l'auteur sont la déduction et la comparaison: procédés des plus humains, des plus subjectifs et qui ont sauvé le livre de M. Daviault de l'erreur d'un livre exclusivement et abominablement scientifique.

### *Walt Withman*<sup>1</sup>

Walt Withman est un poète américain de l'époque jacksonienne. Il s'est formé librement, au spectacle de la vie grouillante de Brooklyn et de New-York, des sites pittoresques de Long-Island. Assez souvent la rue lui a servi de collège.

<sup>1</sup> *Walt Withman*, ses meilleures pages, traduites de l'anglais par Rosaire Dion-Lévesque. Les Editions Totem, Montréal.

Écoutons-le :

Je me célèbre moi-même...  
 La joie d'être seul  
 ou celle d'être perdu  
 dans la foule des rues,  
 ou dans les champs  
 et sur les coteaux... (p. 52)

Ses lectures sont la Bible, Shakespeare, les Mille et une Nuits. Il avoue avoir été grand dévoreur de romans. Et il se révèle en intense communion avec tout ce qui peut enrichir son moi :

Je suis de toutes les nuances et de toutes les castes,  
 de toutes les classes et de toutes les religions  
 Je suis...

Un prisonnier, un aventurier, un voyou,  
 un avocat, un médecin, un prêtre. (p. 62)

Au physique, c'est un superbe animal, comme dirait Paul Bourget, animal qui aspire à

Se libérer complètement des liens

Et des entraves des autres...

S'enfuir, libre! Aimer librement,

Courir, téméraire et dangereux... (p. 137)

Au moral, il jouit d'une "insouciance primordiale" pour toute notion de péché. Il a pour philosophie une sorte de vaste tolérance pour tous les systèmes qui font s'épanouir l'individu comme sa seule raison d'être, fin unique de toute conception

philosophico-religieuse... C'est assez nébuleux, et d'un naïf panthéisme.

La route est équivoque,  
le résultat incertain,  
peut-être destructif.

(A toi)

Je suis celui qui n'accomplit  
que quelques pas  
Et se retire dans ses ténèbres  
originelles  
Je suis l'homme qui va  
Sur la route,  
Jette un regard léger vers vous  
Et vous retire son visage...

L'âme, le corps, le présent, l'avenir, tout cela est égal: il n'y a que le présent qui compte dans la mesure du plaisir.

Rien de bien neuf!

\* \* \*

Walt Withman a adopté pour lancer son message, son évangile, la strophe libre, volontiers harmonieuse, faite d'énumérations tintamaresques, de jargon prétentieux et de gros mots furieux, chargés d'allusions effrontées et de cynisme sensuel. Il y a chez Withman du faune antique, du décadent, du visionnaire, du mystique en goguette. Il est au fond si chaotique qu'il défie toute définitive analyse.

Voilà l'homme que M. Rosaire Dion-Lévesque nous présente, en termes apocalyptiques et dionysiaques, avec l'adoration, le fanatisme d'un hindou devant un fétiche ou quelque abominable déesse des plaisirs et de la mort.

A quoi bon ?

Tant de fracas pour si maigre profit !

On lira cependant la traduction de M. Dion. Elle fournira une preuve de plus que l'homme se ressemble sous tous les climats et que les poètes ont toujours aimé se payer de mots et poser au mage :

“O poètes, sacrés, échevelés, sublimes !”

René LAURENCE

---

### PETITS SALARIÉS

Toutes les classes sont affectées par la crise. Mais il n'en est peut-être pas dont le sort soit plus triste que celle des “collets blancs”. On désigne sous cette appellation les gens qui aspirent à gagner leur vie avec leur instruction, sans être des techniciens, des “professionnels” ou des fonctionnaires, partant les commis, les comptables, les employés de bureau, etc. D'aucuns sont sans emploi, sans travail. On n'a pas prévu qu'il y avait tout de même une limite à proposer à notre jeunesse le rôle de gratte-papier. Chaque année sortent de nos académies des milliers de jeunes gens qui, avec un parchemin attestant qu'ils savent l'anglais, le français, la comptabilité, la sténographie, vont frapper à la porte des maisons d'affaires. Par le temps qui court, très peu trouvent emploi. Ceux qui ont échappé aux diminutions de personnel voient leurs salaires décroître. Leur traitement est à la merci de l'excessive demande pour telles fonctions. Rien d'étonnant si le salaire s'avilit. Jusques à quand s'entêtera-t-on à fabriquer avec les fils de la jeunesse rurale des “collets blancs” pour les villes ?

## Le National et le Religieux

---

Mon jeune ami,

Vous me demandez quels rapports lient effectivement le national et le religieux; s'il est vrai que celui-ci prend aujourd'hui à l'égard de celui-là une attitude de méfiance; et enfin, quels profits votre action nationale peut tirer de votre foi religieuse.

Voici quelques brèves réflexions que je vous jette à la course.

Que la patrie, la nationalité ou le milieu national et culturel vous confèrent des droits et des devoirs, rien de plus sûr. Et il en est ainsi parce que patrie et milieu national sont pour nous, comme dirait saint Thomas, un principe d'être. Entendez par là qu'ils fournissent à votre personnalité un moyen de perfectionnement, le moyen d'atteindre votre fin d'homme. Par cela seul, la foi ne saurait ici se désintéresser. Bien loin de trouver à redire, elle ne trouve qu'à ratifier.

Elle vous commande seulement de regarder plus haut. Parce que votre milieu national est d'atmosphère et d'essence catholiques et qu'il est en quelque sorte le cadre humain de l'Église et de ses institutions, la foi vous impose d'en parfaire constamment

la structure interne pour que s'y loge toujours plus à l'aise le Spirituel et que vous-même et les vôtres y atteigniez non seulement votre fin temporelle, mais aussi votre fin supra-terrestre. La foi vous fournit donc une deuxième raison, transcendante celle-ci, de vous attacher au national. Elle s'en fait comme une base, un auxiliaire pour le développement de votre personnalité surnaturelle; elle vous le présente comme le cadre, le terroir généreux où pourra éclore et s'épanouir la vocation spirituelle du peuple dont vous êtes. La foi ne détruit donc pas le national, pas plus que le surnaturel ne détruit le naturel. En l'associant à ses fins, elle le transpose à un plan supérieur; elle le surélève et le transfigure.

C'est déjà quelque chose, vous l'avouerez, que d'avoir illuminé de cette grande clarté la notion du national. Et pourtant la foi ne s'arrête pas là. A votre action patriotique, elle prétend bien fournir une loi, des directives infaillibles. Vous êtes las, dites-vous, du règne des bavards et des perpétuels essayistes. Vous voulez faire œuvre constructive et à cette fin ne jamais perdre de vue une certaine hiérarchie des valeurs. Vous êtes bien d'avis qu'une patrie et une nation ne se bâtissent pas au hasard, selon le déterminisme ou le laisser-faire géographique, à coup d'aventures économiques et politiques. Elles se construisent selon un ordre, une haute technique. Il y faut l'harmonisation de l'élément

terrestre et de l'élément humain, le respect des lois profondes de la personnalité de l'homme et de la vie sociale. Or, cette hiérarchie des valeurs, qui en garde la définition et qui enseigne à la constituer mieux que l'Église ou le catholicisme, "synthèse qui a unifié l'esprit humain, les aspirations humaines, l'activité humaine"? Vous connaissez, sur ces graves sujets, l'incohérence et l'impuissance où se débattent la philosophie et la politique de notre temps. Qui, mieux que l'Église, met à leur vraie place et à leur vraie dépendance l'humain et le terrestre, l'économique, l'intellectuel, le moral et le social? Voyez ce qui se passe sous vos yeux: aux régime économique actuel, à ce régime que vous dénoncez, pourquoi l'Église s'oppose-t-elle encore plus énergiquement que vous ne le faites, sinon tout d'abord parce qu'il se fonde sur un mépris souverain des droits de l'homme et des plus nécessaires des lois sociales? Beaucoup d'hommes, aveugles ou lassés, pourront se résigner à ce régime. L'Église réprouvera jusqu'à la fin ce "monde sans âme" où l'économique prétend substituer ses lois de fer à la primauté du spirituel.

Et pour vous-même, mon jeune ami, pour que votre action nationale soit robuste et persévérante, quelles ressources ne vient pas vous offrir votre foi, si elle est vivante? Pour ne pas trahir votre idéal de jeune homme, pour persévérer dans un effort qui sera indubitablement long et laborieux et o

des obstacles et des tentations de toute espèce seront à surmonter, vous avez besoin d'une parfaite rectitude morale et d'une grande force de volonté. Ce n'est pas tout d'apercevoir le désordre et de le dénoncer éloquemment. Ce n'est pas même le principal. Ce qui importe, c'est de posséder l'intrépide vouloir de le supprimer, de se sentir déterminé à y mettre sa vie. Nous nous mourons, non parce que nous manquons d'hommes de talent; mais parce que nous avons trop d'hommes de talent qui n'ont que du talent. Eh bien, la rectitude et la force reprises pour votre œuvre de redressement, où les prendrez-vous, sinon toujours aux mêmes sources, sous l'égide des mêmes lois transcendantes? Vous ne sauriez nier qu'en vous imposant de restaurer ou de sauvegarder, chez vous d'abord, la hiérarchie des valeurs, en vous commandant d'élever l'esprit au-dessus de la chair, l'intérêt public au-dessus de l'égoïsme, le national au-dessus du politique, le religieux au-dessus du national, la foi ne vous apporte, en même temps qu'une impeccable droiture d'esprit, une garantie d'hygiène et de rectitude morales.

J'ajoute que la foi est aussi, pour vous, une garantie de puissance, parce qu'elle met à votre disposition tout l'ensemble des énergies spirituelles: ce dynamisme divin, toujours gonflé, qui est au fond des sacrements. Et nous voici en présence de faits d'une vérité en quelque sorte expérimentale.

Il peut arriver, et il arrive quelquefois qu'on puisse être un patriote, voire un honnête homme au sens naturel du mot, sans beaucoup de foi ni beaucoup de pratique religieuse. Mais lorsqu'il arrive que le catholicisme n'est pas seulement quelque chose d'extérieur à l'homme, une tradition, une atmosphère environnante, mais une vraie règle de conscience et un principe de vie intérieure, l'expérience prouve tous les jours qu'il peut devenir une sorte de garantie infaillible de persévérance morale et qu'il a pouvoir de rectifier et de grandir indéfiniment une vie humaine. Et, à la vérité, quoi de plus explicable? Comment celui-là ne serait-il pas plus que les autres au-dessus des tentations de l'intérêt et de l'inconstance qu'on trouverait en possession de la rectitude morale dont nous parlions tout à l'heure, et qui, en outre, aurait appris à aimer son pays ou son milieu national dans la transfiguration du surnaturel? Ce n'est pas si peu de chose, à l'heure des épreuves et des déboires, que de trouver en chacun de ses actes, en chacun de ses sacrifices à la cause publique une beauté intrinsèque et une valeur de rendement parce qu'ils apparaissent transposés sur un plan où rien ne se perd ni ne reste infécond.

Ainsi, mon jeune ami, le religieux ne boude pas le national, pas plus qu'en le subordonnant à soi il ne l'avilit. Ce n'est rien avilir que de mettre chaque chose à sa place. Le suprême péril pour le

national, c'est de n'accepter aucune règle, c'est de se mettre au-dessus de tout.

Pour vous-même le service n'est pas mince qui vous vient de cet ordre. Rien n'est si beau, mais aussi rien n'est si rare qu'une vie droite. Tant d'hommes ont le culte de la ligne brisée. Gardez donc votre idéal d'ordre. On vous dira peut-être que ce sont là des "idées de jeunesse". Et on vous le dira avec un scepticisme, sinon avec un mépris non dénué de hauteur. Ne vous défendez point comme d'un reproche. Je crois bien que ce sont moins les "idées de jeunesse" qui font mourir les peuples que les idées séniles...

Cordialement vôtre,

Lionel GROULX, ptre

### *Comment elles disparaissent*

Le pronom "elles" représente les publications françaises. Celles-ci s'en vont grâce au zèle de certains fonctionnaires fédéraux et grâce à notre insouciance.

Quelqu'un a demandé au ministère fédéral du Travail la version française du "Mouvement syndical au Canada en 1932". On lui a répondu fort poliment que l'édition anglaise était sous presse et qu'à propos de la traduction française, rien n'était décidé.

Alors si l'on veut qu'une autre publication française disparaisse, il n'y a qu'à ne s'en pas soucier: Laisser faire, laisser passer.

LE GUET

## De la solidarité économique

---

“La solidarité économique, me disait-on récemment, devient une question de vie ou de mort...”

Voilà un sujet sur lequel on disserte depuis vingt ans au moins. Nos journaux libres, nos revues militantes, nos hommes d'œuvres, tous ceux enfin qui ont une vision exacte des besoins de notre groupe ethnique ont insisté sur ce truisme: *Achetez chez les nôtres.*

Quel argument nouveau apporter qui pourrait pousser à l'action pratique une minorité à qui il ne manque que l'esprit de suite? Depuis vingt ans, sur toutes les tribunes retentit ce mot d'ordre: *encouragement aux nôtres.* A regret, il nous faut constater que ces efforts conjugués n'ont abouti *apparemment* à rien. La glissade des nôtres sur le terrain économique s'est continuée, s'est accentuée.

Les causes de cette reculade? D'aucuns les ont maintes fois énoncées. Ce qui importe plutôt, n'est-ce pas d'oser dire comment, malgré tous les efforts déployés, les mots d'ordre transmis, la ténacité d'un grand nombre, il se fait enfin qu'il ne nous reste économiquement rien ou presque rien aux postes de l'actif: deux banques françaises, une compagnie d'assurance-vie, quelques mutualités,

quelques fiduciaires, quelques grands magasins et puis...

Avouons-le ici franchement, au risque de blesser : cet éveil du sens national n'a pas été parallèle chez l'élément féminin à ce qu'il fut chez l'élément masculin. On ne pratique que ce que l'on a appris. L'action suit la conviction. Voyons un peu : l'A.C.J.C. enrôle les jeunes gens en 1904 ; puis, les Voyageurs Catholiques apparaissent, les Syndicats, Cercles de J.O.C... Y a-t-il eu réaction correspondante chez l'élément féminin ? Je n'hésite pas à répondre par la négative, sans pourtant oublier les cercles d'étude qui, de-ci de-là, se sont fondés pour la diffusion d'un credo national identique à celui qu'on prêche aux jeunes gens. Je me garde d'oublier la fondation relativement récente d'amicales d'Anciennes Elèves des couvents et la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste qui groupe des oeuvres admirables.

Quoi qu'il en soit, plusieurs d'entre ceux qui pratiquent la solidarité économique dans le domaine national en achetant chez les nôtres à valeur et à services égaux, ont cru que leurs efforts apporteraient quelques résultats parce qu'ils posaient des actes conformes à leurs convictions. On avait cependant oublié que, chez nous, le foyer est ainsi constitué que la femme est le ministre des finances de la famille et, qu'à ce titre, tout le revenu ou quasi tout le revenu lui est confié. C'est elle la dispensa-

trice du "patronage". Pour équilibrer le budget (rappelons-nous que nous sommes une race de petits salariés) l'épouse vise généralement à obtenir le plus pour le moins d'argent possible. Or, ce rôle pose un problème d'éducation féminine.

A-t-on suffisamment enseigné à la femme qu'elle doit préférer la qualité et ne pas se laisser tromper par des marchandises ou services à bas prix ?

L'a-t-on dirigée vers nos marchands les plus agressifs, ceux qui offrent une marchandise à des prix *pouvant souffrir la concurrence* ?

Lui a-t-on assez dit que le "snobisme" avait été une des causes de la reculade enregistrée depuis vingt ans ? Lui a-t-on dit que, s'il est impossible à nos mères et à nos épouses de se procurer de la *confection* chez les nôtres, les acheteuses ont les premières contribué à détruire un commerce qui avait été péniblement édifié pendant cinquante ans ?

On a prêché aux pères et aux fils mais les épouses et les mères ont amoindri les résultats possibles de la doctrine de la solidarité. Entre mille, voici un exemple.

Regardez les portraits de nos débutantes dans les grands journaux et cherchez le nom du photographe. Sont-ce des artistes-photographes canadiens-français?... Pourtant il existe encore des photographes canadiens-français dont le talent d'exécution se compare avantageusement à celui des étrangers. Que l'on continue d'agir avec une

telle indifférence envers ces compatriotes pendant trois ans et alors, nos épouses et nos filles nous diront que pour être à la page, il faut se faire photographier chez tel artiste (!) d'origine anglo-saxonne ou juive. Ce sera alors vrai malheureusement : les nôtres auront été, en vertu de notre indifférence, éliminés d'une sphère de l'activité économique.

On a répété : "Soutenez le marchand de votre district pourvu que ses prix se comparent aux autres et que le service soit adéquat". A cette doctrine, ceux qui devaient en bénéficier n'ont opposé aucune objection, loin de là. Que de fois n'ai-je pas vu de ces marchands, de ces hommes d'affaires, de ces petits industriels, faire appel à la solidarité nationale quand, en retour, ils pratiquaient l'indifférence envers leurs propres fournisseurs. Logique, où es-tu ? La solidarité doit s'entendre du client au marchand, mais aussi du marchand au fournisseur en gros. S'il en est autrement, cette vertu perd sa valeur nationale. A valeur et à services égaux, il faut se faire un devoir, une obligation de conscience nationale d'aider les siens. Pour ce faire, il *faut aller voir les nôtres*, demander ce qu'ils ont à offrir, les astreindre autant que possible à rivaliser avec les concurrents, exiger services adéquats. Si les nôtres, isolés, n'obtiennent pas les prix d'achat de leurs concurrents, il faut accentuer le mouvement commencé de l'achat en masse par la réunion des achats individuels des petits marchands.

Je connais un district où, de ce temps-ci, les jeunes filles travaillent sans perdre une heure d'ouvrage. Cependant, les marchands locaux rapportent qu'il n'y a pas plus d'argent en circulation qu'il y a quelques mois. La cause? Ces jeunes filles, chez qui la notion de la solidarité familiale n'est pas très vive, paient peu ou pas de pension (j'insiste pour dire qu'elles ne représentent pas l'élite et que le cas n'est pas général); leurs toilettes, elles les achètent dans le centre de la ville, chez les mercantis d'origine exotique; leur monnaie de poche, elles le dilapident dans des cinémas, des salles de danse tenues par des propriétaires du même acabit. Le revenu de quelques centaines de milliers des nôtres est dépensé au seul profit des étrangers. Il n'y a pas chez une masse de jeunes filles le moindre soupçon qu'elles doivent quelque chose à leur famille, à leurs compatriotes. Elles n'ont jamais songé un moment que leurs achats peuvent servir leur race.

Ce qu'il y a de pénible chez nous, c'est qu'il faut inculquer des principes que d'autres groupes ethniques pratiquent d'instinct.

En dépit de toutes nos faiblesses, de toutes nos carences, il nous reste un facteur pour la reconquête éventuelle; c'est le nombre. Dans le grand Montréal seulement, il y a 607,961 personnes de langue française. Si le pouvoir d'achat de cette masse était canalisé vers nos firmes, quel changement il

y aurait dans notre vie économique d'ici cinq ans! Si les maîtres qui ont en mains la formation des nôtres étaient pénétrés de ces idées, ils les transmettraient à ceux dont on leur a confié la garde; si les mères, les jeunes filles, les pères de famille, parfois même certaines communautés, si les acheteurs, partout enfin, pratiquaient la solidarité, on n'aurait plus à revenir sur ce vieux thème.

Il en coûte à une minorité pour survivre. Il y a des sacrifices qui sont possibles et d'autres, impossibles. Si chaque Canadien français pose l'acte sauveur, peu de sacrifices seront exigés. Mais, si toute la tâche de la reconquête, si toute la tâche de l'encouragement aux nôtres reste aux mêmes, l'ensemble des efforts de ces quelques unités isolées vaudra peu de chose pour la minorité, mais coûtera à ceux qui consentiront les sacrifices bien des peines et bien des ennuis pour un résultat, en somme, très aléatoire.

Ne demandons pas à quelques travailleurs logiques et dévoués de faire seuls leur devoir. Ce serait inhumain. Mais si, sur tous les points du territoire canadien, une âme nationale individuelle surgit, une conscience collective s'avive, il y aura lieu alors d'espérer. Songeons donc un instant à la puissance et à l'impulsion que prendraient nos banques canadiennes-françaises si toutes nos épargnes y étaient dirigées, si notre seule compagnie d'assurance, nos mutualités, nos fiducies recevaient la pré-

férence! Combien des nôtres n'emploieraient-elles pas! Pouvant accroître leurs revenus, sans accroître correspondamment leurs débours, certains salaires augmenteraient et ce seraient des Canadiens français qui en bénéficieraient. A-t-on songé à ce que signifiera, au point de vue intellectuel, demain, la mise en vassalité d'un plus grand nombre des nôtres, la répercussion de cette déchéance accentuée sur la vie paroissiale et nationale, si les quelques marchands du coin disparaissent? Jusqu'ici, cet épicier, ce boucher ou ce marchand était le marguillier, pilier de sa paroisse. Si des marchands étrangers le remplacent, que seront-ils vis-à-vis nos églises; que seront-ils par rapport aux taxes à payer à nos écoles, si tous les nôtres, demain, sont commis au service des autres, ...à moins d'être chômeurs? Auront-ils les ressources pour donner à leurs enfants l'éducation supérieure que les nécessités modernes exigent? Sinon, comment pourrons-nous fournir à notre jeunesse la formation complémentaire dont elle a besoin? Si demain, parce que nous serons tous de petits salariés, nous n'avons plus de pouvoir d'achat, quelle sera la situation de nos "professionnels", n'ayant plus qu'à transiger avec de petites gens aux minces revenus?

Il nous reste le nombre, nous le répétons. Aux quelques journaux dont c'est la mission, aux quelques revues qu'il nous reste et qui survivent, à l'*Action Nationale*, à nos associations militantes

de continuer inlassablement le réveil de la conscience patriotique. Aux maîtres, formateurs par profession, d'enseigner les vérités qui nous sauveront. Sinon, inutile de nous gargariser avec des mots: c'est l'enlissement, c'est l'asservissement, c'est l'infériorité économique bientôt suivie de toutes les autres déchéances. Je ne veux pas dire que le matériel prime le spirituel, mais il est un minimum de confort, un minimum de jouissances auquel on doit prétendre, dans une société normalement constituée. Attendre de grands actes sauveurs serait puéril. Ce sont les petits actes souventes fois répétés, vaillamment mais logiquement posés les *uns* après les *autres* qui nous sauveront.

Nous avons le nombre dans la partie Est du Canada; sachons en profiter. Ne parlons jamais contre les autres races qui nous entourent, mais défendons toujours les nôtres. Si leurs méthodes sont désuètes, si certains marchands se refusent à moderniser leurs magasins, ce sont ceux-là seuls que vous devez blâmer. Dites-leur ce que vous pensez; dites-leur comme vous tenez à eux et dites-leur que c'est leur succès et non leur défaite que vous ambitionnez. Pourvu qu'ils soient intelligents, et ils le sont habituellement, ils comprendront l'à-propos de vos remarques et lorsqu'enfin: méthodes, prix, services se compareront partout avec ceux des concurrents, il sera encore plus

facile de demander aux Canadiens français d'aider les leurs, en vertu du principe de la solidarité économique.

Nous survivrons, si nous le voulons, mais nous ne survivrons pas si nous n'avons pas le courage de nous placer en face des faits et de poser les actes régénérateurs propres à nous redonner figure de maîtres dans la maison de nos pères.

Rodolphe LAPLANTE

*Un vieux  
préjugé*

Il faudra répéter jusqu'au moment où tombera l'apathie et viendra la conviction, la phrase de Son Excellence Monseigneur Bélieu: "Si nous voulons du français au Canada, c'est à nous d'en mettre".

Il appert que nous y passerons bien des années. Voyez plutôt: au début de l'an neuf, un directeur de l'*Action nationale* recevait d'un hôtel québécois les vœux suivants: "With Christmas greetings..." C'est signé d'un nom excessivement français. De grâce, M. le gérant, traduisez donc votre nom!

Le vieux préjugé est là. Pour réussir en affaires, il faut se servir de l'anglais et, si l'on veut devenir millionnaire, de l'anglais seulement. Il tiendra aussi longtemps que les nôtres, par leur fierté, n'auront pas démontré le contraire.

Sans doute, c'est déjà fait, mais c'est l'exception et alors la règle persiste. Justement un ingénieur d'Ottawa nous signale dans les milieux anglo-saxons la popularité du fromage d'Oka, produit à étiquette française. Il y a d'autres cas analogues. Exceptions toujours! La règle persiste. O snobisme, tu es bien autre chose qu'un mot!

## Le rôle des universités catholiques

---

En dépit de la superstition du chiffre treize, le treize janvier 1934 aura été, dans l'histoire de la pensée canadienne-française, un jour lumineux, un jour qu'il faut marquer d'un caillou blanc. A notre époque de troubles et d'incertitude où il semble bien que nous soyons, selon l'expression pittoresque de Daniel Rops, en des *années tournantes*, l'énonciation d'une doctrine salutaire, étayée sur l'observation, la science, la franchise et le souci de nos intérêts nationaux supérieurs, est un phénomène trop peu commun pour que nous manquions l'occasion de souligner à nos lecteurs quelques directives, dignes de méditation, tombées des lèvres de son éminence le Cardinal Villeneuve, lors de sa conférence au Cercle Universitaire, sur l'*Université, école de haut savoir et source de directives sociales*.

Ce titre est, en même temps, la définition d'une université. L'éminent conférencier note d'abord qu'il est des degrés dans le savoir humain, comme l'a décrit Jacques Maritain, dans un ouvrage célèbre. L'école primaire attire l'attention de l'intelligence sur des faits que, plus tard, le jeune homme rattache à des lois abstraites. Mais c'est à l'université que le savoir prend son sens formel et

vrai. C'est là que l'esprit apprend à cheminer à travers les vastes synthèses, se servant des mathématiques et des sciences qui lui fournissent la *materia intelligibilis* pour dégager le concept universel d'une matière dépouillée de ses contingences. De cette conception du savoir, courante au XIII<sup>e</sup> siècle, on s'est fort éloigné, surtout en Amérique. On a enrichi les collections d'observation d'une façon prodigieuse. On a multiplié les expériences. On a allongé le catalogue des hypothèses, mais on n'a presque pas exploité le dépôt déjà acquis des certitudes humaines. Bien plus, sur quelques points, on a obscurci la lumière de certaines vérités rationnelles, fortement racinées.

La progression dans le savoir humain, l'Église la souhaite et la désire pour ses universités catholiques. Elle n'est pas hostile au progrès scientifique. L'article 1364 du Codex et la Constitution *Deus scientiarum Dominus* sont explicites. Mais, l'Église sait que le matériel universitaire le plus complet — utile, voire indispensable — ne saurait suffire. A ce corps, il faut un principe animateur, une âme. Cette âme, c'est la science abstraite, ce sont les théories pures, ce sont les principes repensés et examinés dans toute l'ampleur de leurs dimensions spirituelles, c'est la hiérarchie des essences, c'est l'être compris dans toutes ses modalités. Or, déclare S. E. le Cardinal, nous n'avons pas encore ces universités. Les facultés de Laval et de

Montréal ont à peine commencé leur œuvre. Il faut en relever l'idéal. Des circonstances existent qui expliquent nos retards, mais le fait crucial demeure: nos universités ont produit trop peu de maîtres dont le métier est de penser et d'entraîner dans leur sillage. On peut citer un théologien, un historien, un économiste, un savant. Témoignages en faveur de nos universités, voilà quelques noms qui en assurent le rayonnement. Dans les autres branches du savoir, avons-nous fait avancer la science? En philosophie, même carence. Le R. P. Van Becelaere, O.P., a enregistré qu'il y avait au Canada français de belles espérances. C'est trop peu. Le R. P. Forest, O.P., disait un soir que nous défrichons encore. Depuis cent ans de défrichement philosophique, nous n'avons, hélas! rien édifié. A peine l'esquisse d'un renouveau s'annonce-t-elle.

On a vécu à répéter les docteurs mais on s'est peu soucié de les assimiler d'une façon active et créatrice. Nous avons conservé l'acquis. Est-ce bien sûr? Notre jeunesse serait-elle capable de discuter les théories qui agitent le monde et s'insinuent jusque chez nous? Qui pourrait se défendre victorieusement contre le pragmatisme, le phénoménisme, le relativisme, le déterminisme, l'eugénisme, le fascisme? Il importe donc que nos universités rehaussent le concept de leur rôle. L'heure est venue de se convaincre qu'une université n'est pas qu'une réunion de facultés professionnelles.

Au-dessus de celles-ci, il y a les facultés de haute culture, lettres, sciences, sociologie, philosophie, théologie. Voilà les lobes du cerveau universitaire.

C'est par ces facultés d'abord qu'une université remplit son second rôle; source de directives sociales. On s'inquiète du sens religieux de nos classes instruites. L'on enquête. L'on découvrira sans doute que si elles manquent de connaissances approfondies, les notions élémentaires, nettes, fermes et claires, lui font peut-être encore plus défaut. Relever le niveau de leur enseignement religieux, devoir pressant pour les universités catholiques, dont la tâche est de produire des juristes et des physiciens qui se différencient de ceux qui sortent d'ailleurs. Le tableau d'une université catholique fut jadis dessiné par le cardinal Rouleau, en une page que le conférencier a citée. Elle doit être animée par la doctrine catholique, avec la théologie et la philosophie comme centres et sommets. C'est cette doctrine qui informe toutes les facultés, celles dont l'objet est la matière comme celles dont la fin est d'ordre moral, toutes formant un échelon ascendant de la connaissance sensible à la connaissance rationnelle, puis à la foi.

Son Eminence le cardinal Villeneuve a rappelé le rôle que doit jouer la philosophie thomiste dans une université catholique. Le conférencier y a condensé sa pensée énoncée jadis, à l'Académie canadienne saint Thomas. Le thomisme y trouve

une fonction rectrice. Les universités catholiques évoluent dans un milieu spécial. Il leur appartient donc de donner à notre peuple une physionomie propre. Physionomie catholique et française; catholique, par la diffusion plus généreuse des théories sociales catholiques, résumées dans les encycliques *Quadragesimo Anno* et *Rerum novarum*; française, par la restauration dans les intelligences, au moyen de l'exemple et de l'enseignement, des notions de nationalité, de culture, de biens culturels. Puisque la Charte de 1867 a admis notre groupe à signer un contrat bilatéral, nos universités, pour notre marche assurée et progressive, dans le vaste domaine de la politique canadienne, devraient tracer des trajectoires et projeter des directives.

Directive du sens religieux, directive du sens intellectuel chrétien, orientation vers le thomisme, vers la sociologie catholique, orientation de la pensée canadienne, nos universités canadiennes-françaises possèdent ici le roc d'une doctrine sur lequel elles doivent poser le flambeau de leurs certitudes. C'est ainsi qu'elles éclaireront les activités diverses qui intéressent, au plus haut degré, notre nationalité. C'est également ainsi qu'elles atteindront une originalité de bon aloi. Au lieu de copier les méthodes faites pour d'autres états d'esprit, qu'elles s'appliquent à développer au maximum le trésor de pensée inclus dans le milieu

sociologique auquel elles se rattachent. Leurs traditions intellectuelles, la formation de leur personnel, la nationalité de leurs étudiants, leur commandent d'accroître le patrimoine de leur race au service de celle-ci d'abord, puis au bénéfice du milieu canadien.

L'université est la clef de voûte d'un système éducationnel. Son orientation influe dans toutes les sphères de la pensée. Au nom de nos meilleurs intérêts nationaux, ce n'est pas trop lui demander que d'être un bastion de vie catholique et française.

Etienne ROBIN

---

#### LA RADIO

Il arrive que l'on se plaigne avec raison de la médiocrité des programmes radiophoniques. La part faite à la langue française est insuffisante. Cette langue y est trop souvent de qualité inférieure. Les auditeurs ont sans doute l'alternative de fermer leur appareil. Il y a une action plus positive et plus efficace. Les postes émetteurs reçoivent des approbations en masse lorsqu'il s'agit de programmes qui plaisent souvent par leur mauvais goût. Pourquoi les lettres n'affluent-elles pas aussi nombreuses quand un programme en vaut la peine ? Nous estimons qu'il y a ici un mode d'action trop négligé par les gens bien pensants.

---

Avez-vous songé à renouveler votre abonnement ? C'est le seul concours que nous sollicitons.

## Le français et l'agriculture

---

La traduction française du rapport de l'enquête fédérale sur le lait et les produits laitiers vient de paraître, avec cinq mois de retard sur l'édition anglaise.

Cette anomalie n'est pas unique. Durant des années, les rapports français sur le commerce des bestiaux, des produits laitiers, des œufs, des fruits et légumes, furent envoyés aux journaux de notre langue quelques jours après les rapports anglais. Ainsi, les cultivateurs canadiens-français ne tiraient aucun avantage de ces publications hebdomadaires sur les marchés. Cette injustice n'est corrigée que depuis quelques mois.

Il reste une autre anomalie aussi intolérable. Nous avons, dans la province de Québec, cinq grandes divisions agricoles relevant du gouvernement fédérales. Or, trois des chefs de ces divisions sont des parfaits unilingues :

M. T.-J. Hicks, chef de la division de l'Industrie laitière;

M. A.-R. Hedgecoe, chef de la division des Oeufs et Volailles;

M. R.-E. Robinson, chef de la division des Fruits et Légumes;

M. Eric-A. Eardley est préposé au service des marchés des fruits et légumes;

MM. S. Boily et Jules Simard, deux bilingues, sont chefs des divisions de l'Industrie animale et des Semences.

Un unilingue, M. S.-N. Chipman, est chargé du service des marchés à la division de l'Industrie animale. Au service des semences, il y a deux positions permanentes d'analystes féminines. L'un de ces postes est rempli par une demoiselle Edwards, qui fut autrefois jeune, mais qui reste unilingue.

Dans les trois divisions dirigées par des chefs unilingues, la grande majorité du personnel et surtout les employés supérieurs ne comprennent pas notre langue.

Nous voudrions savoir si on tolérerait longtemps, à Toronto, un groupe de fonctionnaires fédéraux ne sachant pas un mot d'anglais?

Certaines monstruosité ne s'endurent que dans la réserve québécoise..

Albert RIOUX

---

**APPEL À NOS LECTEURS.** Libre de toute coterie, notre revue ne compte que sur ses abonnés.

Réabonnez-vous au plus tôt: c'est là notre seule source de revenus.

## Pour qu'on vive...

---

### Le culte des héros

Notre critique littéraire parlera ici, comme il convient, du *Pierre Radisson, roi des Coureurs des Bois*, de M. Donatien Frémont. C'est un livre captivant et fort dont l'apparition prend la valeur d'un symptôme. Une revue française parlait récemment de la "renaissance du culte des héros", du besoin qu'éprouve la jeunesse actuelle d'exemples et de guides qui aient su vivre leur vie et diriger les autres dans la vie. Elle attribuait à ces aspirations la vogue des *saints*, le succès de librairie des publications hagiographiques. Notre jeune génération n'échappe pas à ce besoin ou à cette disposition d'esprit. Sa recherche inquiète le fait voir, recherche d'un chef, d'un homme de premier plan, qui tirerait son pays du désordre et l'arracherait elle-même à ce chaos ou à cette médiocrité de vie où elle se refuse à vivre. Nos écrivains ont-ils entendu cet appel profond? Ont-ils deviné cette impatience des âmes jeunes? On le dirait. M. Robert Rumilly nous a donné un *La Vérendrye* qui vaut mieux que son *sir Wilfrid Laurier*. Le *Louis-Joseph Papineau* qu'il nous promet vaudra-t-il mieux que son *La Vérendrye*? Tout ré-

cemment, Alain Grandbois nous envoyait de Paris son *Louis Jolliet*, évocation de notre première gloire canadienne. Voici maintenant le *Pierre Radisson* de M. Frémont. Il faut applaudir cet effort qui fera peut-être s'apercevoir nos snobs et nos déracinés que nous avons tout de même un passé en ce pays. Nos découragés et nos capitulards y pourront aussi apprendre, pour leur confusion et pour leur instruction, s'ils en sont encore capables, qu'il a existé sur ce continent une autre race française que la leur et que s'ils sont devenus les pygmées qu'ils sont, ce n'est que par suite d'une dégénérescence morale, d'un effroyable appauvrissement de leur sang français.

### **Mais il en est d'autres**

Nos écrivains d'histoire, espérons-le, ne voudront pas s'arrêter en si beau chemin. Il s'en faut que la mine de gloire soit épuisée. Qu'on relise simplement, si l'on ne peut aborder les archives ou d'autres ouvrages, les six volumes de Pierre Margry: *Origines françaises des Pays d'Outre-Mer*; et c'est toute la légion ailée des explorateurs, des coureurs de bois et de fleuves qu'on verra défiler, tous ces Français de jadis, d'une renommée pas toujours irréprochable, mais, à coup sûr, hantés de rêves splendides, et surtout exemplaires magnifiques d'énergie et d'audace. Il y a Jean Nicolet, Etienne Brulé, qui attendent leurs évocateurs.

Il y a ces autres "rois des coureurs des bois" qui s'appelaient Nicolas Perrot, Greysolon du Lhut, La Tourette et, le plus grand de tous, Cavelier de la Salle: celui-ci célébré sur tous les tons par des historiens de France et des historiens américains, et qui, cependant, attend encore son biographe canadien. Il y a, type de gloire humaine et sur-humaine, le missionnaire jésuite, qui, avec d'autres, n'a trouvé pour revivre, de véritable histoire — j'entends comme évocation et synthèse puissantes — que l'ouvrage d'un Américain: Francis Parkman. Il y a enfin, d'une énergie plus douce et pourtant si prenante et fortifiante, la légion des femmes, des héroïnes, dont pas une seule, je crois bien, n'a encore connu l'éblouissante résurrection. Voilà notre richesse, que nous ne connaissons pas, que nous soupçonnons à peine. Et voilà aussi pourquoi nous sommes d'une âme si pauvre. Car il n'y a pire pauvreté pour un peuple que l'ignorance de son passé.

### **Y a-t-il des Canadiens français?**

Aussi arrive-t-il parfois à l'un de nos amis, qui ne fait pas toujours de l'<sup>amour</sup>humour, de soutenir que cette race ou cette variété humaine qu'on appelle des "Canadiens français" n'existe pas. Cette conviction lui vient, affirme-t-il, chaque fois qu'il lui est donné d'assister à une assemblée, quelque réunion convoquée d'urgence pour venir en aide à une

œuvre nationale. Invariablement, vous apercevrez dans la salle les mêmes figures connues: des voyageurs de commerce, des membres de l'A.C.J.C., des Jeunes-Canada, quelques commis ou petits employés, de rares "professionnels", trois ou quatre au plus, environ 200 personnes. Dans une grande ville comme Montréal, par exemple, où vit une population de plus de 600,000 âmes présumées d'origine française, voilà tout ce que pourra remuer et réunir l'appel de détresse d'une œuvre vitale. L'inexistence des Canadiens français, poursuit notre ami, on la pourrait démontrer par bien d'autres constatations aussi navrantes que concluantes, et, par exemple, par le genre de presse le plus en vogue parmi nous. Notre pauvre peuple, en butte à tant de menaces et à tant de périls, et qui aurait tant besoin de se faire une âme forte et d'être bien défendu, que lit-il? Pour la grande masse, un journal épais, incolore, sans caractère ni nationalité définis, qui pourrait aussi bien convenir au Cafre qu'à l'Esquimau, rédigé par surcroît en langues primitives et inconnues, où l'algonquin, à ce que l'on croit, est dominant. Mais alors que conclure? Si l'on peut dire: tel journal, tel peuple, le peuple qui lit le journal n'importe quoi n'est-il pas le peuple n'importe qui? — Autre démonstration (c'est toujours notre ami qui parle) — Beaucoup qui ont gardé quelque grain de naïveté, ne peuvent taire leur stupéfaction devant le trai-

tement infligé à la langue française dans les services fédéraux, quand nous avons sur place, se récrient-ils, des ministres, des sénateurs, une soixantaine de députés, chargés spécialement de la garde de nos intérêts et, Dieu merci, assez grassement rémunérés pour ce faire. "Illusion! Equivoque que tout cela!" prétend hautement notre ami. "Allez à la Chambre des Communes; penchez-vous au bord des tribunes. Peut-être apercevrez-vous une demi-douzaine d'hommes politiques dont l'origine française ne fait point de doute. Mais les autres? Observez les figures, les gestes, le langage... Des Indigènes de Race Rouge; des Indigènes de Race Bleue, soit! Mais des parlementaires canadiens-français? Allons donc!"

### **Le témoignage du Cardinal**

Sans doute, en ce langage, faut-il faire la part de la boutade. Mais n'y a-t-il que de la boutade? Ces lamentables observations sont-elles si éloignées de celles que faisait récemment le Cardinal Villeneuve en son terrible et courageux discours au Cercle Universitaire de Montréal? Quand il parle de "l'absence, *chez la plupart*, d'un tempérament vigoureux, capable de nous créer une vie sociale, une littérature, un art, une armature économique de quelque consistance"; quand il fait défiler ces "hommes-fantômes, sans caractère défini, sans épine dorsale et sans reins, bien incapables, en tout

cas, de représenter devant leurs collègues d'origine ou de croyances étrangères le type d'humanité supérieure qu'on devrait attendre d'une éducation catholique et française"; quand, poussant plus loin l'impitoyable analyse, le Cardinal nous décrit "un peuple sans ressorts, accueillant avec une funeste inconscience modes, mœurs, théâtres, idées, tout ce qui passe à sa portée; en train de perdre chez lui la direction de sa propre vie sociale," ce peuple est-il si loin de celui de notre ami, l'homme aux boutades? Comme entité nationale, est-il si éloigné de l'inexistence?

### **Education nationale**

On voudra bien croire qu'en ces funèbres observations, nous ne mettons ni amertume, ni surtout plaisir. On sait assez que nous ne sommes point des défaitistes. Si nous allons jusqu'à l'âpre vérité, c'est que nous estimons le franc diagnostic de notre mal moins dangereux que la folle insécurité où tant d'optimistes irréfléchis et paresseux voudraient nous endormir. Le pire ce n'est pas d'être phtisique; c'est de s'acharner à ne pas le savoir. Quelque grand que soit notre malheur, nous estimons que tout peut être encore racheté et qu'il n'y a point de défaites irréparables pour un peuple catholique, aussi longtemps qu'il n'a pas perdu la volonté de se retremper dans sa foi. Après des paroles comme celles de Son Eminence, nul, espérons-nous, ne

voudra prétendre qu'il n'y a rien à faire. Ah! si seulement ceux qui ont la puissance de tout refaire voulaient s'en mêler un peu! Car enfin pour nous rebâtir, en moins d'une génération, un peuple nouveau, digne de sa culture et de son sang, il suffirait à nos éducateurs de se rappeler, comme on le leur disait ici-même en janvier, qu'ils sont, dans la province, la première puissance de redressement, et qu'ils sont tels, par leur nombre sans doute, et par leurs moyens d'action sur la jeunesse, mais d'abord parce qu'ils sont ce personnage dont ils ne savent peut-être pas assez la grandeur et la puissance: l'éducateur catholique.

Jacques BRASSIER

---

### RÉABONNEMENTS

Nous prions instamment nos abonnés de 1933 de vouloir bien solder le plus tôt possible leur abonnement de 1934. C'est une question de vie ou de mort pour la revue.

Nous n'envoyons pas de reçus, mais nous inscrivons sur la bande de la revue, à la droite du nom, la date d'échéance: janvier ou septembre 1935. Ceux-là seuls sont en règle qui ont cette inscription. Ceux qui n'en ont pas, ou qui ont 1934, voudront bien nous adresser aussitôt le prix de leur réabonnement (\$2.00).

On est prié de ne pas envoyer seulement son nom, mais aussi son adresse, et de dire s'il s'agit d'un réabonnement.

# Vie de l'Action nationale

---

## Dans la tranchée

Vous avez, sur la toile, vu cette scène touchante: le troupiér, dans un recoin de la tranchée, lit avec attention la lettre venue de son village et qui lui parle des siens. Autour de lui, les obus pleuvent et les balles sifflent. Il n'entend plus. Recueilli, le soldat parcourt les feuillets qu'ont pressés des mains amies et, en même temps qu'il comprend mieux alors son rôle de défenseur, le courage s'affirme en lui.

Ainsi des vieux troupiers de l'*Action nationale*. Dans leur tranchée, ils luttent pour que la nationalité canadienne-française survive dans l'intégrité de sa foi, de ses saines traditions et de sa langue. Lorsqu'autour d'eux ils voient prêts à tous les compromis ceux qu'en politique on appelle des chefs et qu'un peuple, jadis fier, achève d'accepter toutes les formes d'asservissement, le "cafard" n'est pas loin de les prendre.

Il fait bon alors de lire quelques lettres qui contiennent des paroles de réconfort; le poids du jour et de la chaleur" devient moins lourd à porter.

## Quelques témoignages

De ces lettres nous citons quelques témoignages spontanés d'approbation. Ainsi un professeur nous écrit:

"Sans plus tarder, je vous adresse ma maigre contribution. Si vous saviez avec quel intérêt et quel amour je lis votre revue — et la fais lire —, si vous saviez quelles sympathies vous comptez parmi les étudiants d'ici, cela vous réconforterait et suppléerait, pour une part, à d'autres preuves plus tangibles qui viendront..."

De Marieville, l'un de nos abonnés nous adresse cet élogieux témoignage:

“Vous pouvez être assuré que l'*Action nationale* n'a pas déçu ses abonnés qui en attendaient depuis longtemps la venue. Elle s'est montrée à la hauteur de la tâche qu'elle a entreprise. Et c'est tout à l'honneur de ceux qui ont bien voulu prendre la lourde charge de sa direction...”

### Et d'autres...

Un collégien parle à son tour: “Je dois vous dire que votre revue m'intéresse beaucoup et m'est aussi très utile... Grâce à elle, nous pouvons approfondir beaucoup de questions de première importance pour tout citoyen...”

Le pasteur d'une paroisse rurale résume ainsi sa pensée:

“Chaque article (de l'*Action nationale*) constitue une bonne poussée, pour les Canadiens, vers l'idéal que chacun devrait avoir.”

Dans une lettre où la langue n'est peut-être pas académique, mais qui révèle un cœur français, un jeune homme nous écrit ces lignes bien simples qui peuvent sembler prosaïques, mais que nous trouvons admirables:

“Vous trouverez ci-inclus un mandat d'une piastre pour payer six mois d'arrérages d'abonnement. Ce que je vous envoie, ce sont mes économies...”

Ces lettres d'approbation réconfortent; elles poussent à poursuivre l'œuvre commencée et les directeurs de la revue, étant hommes, n'y sont pas insensibles.

### Voix lointaines

Entendez ces voix lointaines; elles viennent de la Nouvelle-Angleterre et de la Saskatchewan.

D'outre-quarante-cinquième, une religieuse écrit:

“Tous les jours, je prie les saints Martyrs d'obtenir du Dieu des Francs le succès plénier de l'*Action nationale*... Etant

Franco-Américaine, j'apprécie hautement les articles qui ont trait aux Franco-Américains..."

Des lointaines prairies, un fermier nous adresse ces lignes:

"Je fais lire la revue à tous ceux que la question de notre race intéresse et Dieu sait si nous avons besoin d'une telle revue ici dans l'Ouest... Soyez assurés que nous sommes avec vous de tout cœur et, bien que nous soyons loin, nous vous disons: continuez et bon courage!..."

### L'éducation nationale

Maints journaux ont commenté l'article par lequel M. l'abbé Lionel Groulx a ouvert l'enquête de notre revue sur l'éducation nationale". Ainsi M. Eug. L'Heureux, après avoir analysé cet article, ajoute dans l'*Action Catholique*:

"Le dévouement, l'intelligence et la compétence pédagogique des éducateurs ne sont ici nullement en cause. Ce qui manque, c'est une doctrine capable d'orienter le patriotisme des Canadiens français. Cette doctrine précise, nous ne l'avons pas, c'est évident; et il nous la faut. Or, c'est une enquête comme celle de l'*Action nationale* qui nous aidera le plus à la trouver d'abord, puis à l'imposer.

Et ce n'est pas seulement à l'école primaire, secondaire ou universitaire non plus qu'aux écoles spéciales que le Canadien français puisera son éducation nationale.

Puisque l'éducation nationale est, chez un peuple, la formation d'un sens national en harmonie avec son origine et son destin, il faut compter comme facteurs d'éducation nationale tous les éléments susceptibles d'exercer quelque influence sur ce sens national".

Commentant également l'article de M. l'abbé Groulx, le *Progrès du Golfe* insiste sur une définition précise du patriotisme canadien:

"Sous quelle forme doit se présenter ce patriotisme pour nous, Canadiens français?"

Il ne peut être identique à celui du Canadien anglais, cela se conçoit spontanément. Car nous avons des origines, un atavisme, une tradition, un génie particulier et une manière de concevoir l'évolution de notre civilisation qui ne sont pas ceux de l'Anglo-Canadien...

Il serait donc à désirer qu'au premier article de son programme l'*Action nationale* nous donnât une définition enfin précise de ce que doit être le patriotisme canadien-français".

L'enquête de l'*Action nationale*, une fois complétée, répondra sûrement au désir qu'exprime Laurent du Golfe.

### Restauration sociale

On sait déjà que les directeurs de l'*Action nationale* ne sont pas des inactifs. Trois d'entre eux nous en fournissent une preuve nouvelle. Ils ont collaboré au "Programme de restauration sociale expliqué et commenté" qui vient d'être publié par l'École Sociale Populaire.

M. Albert Rioux a traité de la restauration rurale; M. le docteur Philippe Hamel a repris le thème des "Trusts et Finances" et M. Wilfrid Guérin a exposé les "réformes politiques".

Signalons en passant que cette nécessaire brochure est en vente au prix de 25 sous l'unité à l'École Sociale Populaire et au *Devoir*. Du programme lui-même, tel que développé, l'*Action nationale* reparlera.

### Sympathies agissantes

Il a été question de patriotisme; signalons tout de suite un trait du vrai patriote: il paye sans tarder son abonnement à l'*Action nationale*.

Nous avons parlé de sympathies; à celles-ci s'applique souvent l'épithète "agissantes". Mais à toutes? Peut-être non... Comme c'est le temps du renouvellement des abonnements, nous avons en mains quelques preuves...

Sans doute, — et on l'a assez dit! — la crise dure encore. Mais qu'on veuille bien songer à ceci: l'*Action nationale* vit de ses abonnements. Elle n'a pas d'autre source de revenus. Là-dessus, nous n'insistons pas, convaincu que le simple rappel de cette vérité amènera nos abonnés retardataires à se souvenir de leur générosité.

Dominique BEAUDIN

---

### L'ÉDUCATION NATIONALE

Parmi les sciences que l'art de l'éducation peut utiliser, la psychologie positive figure en première place. Quelle riche moisson à recueillir dans les œuvres de Wundt, de James, de Dewelshauvers, de Michotte, de Gamelli! De ces savants, les uns ont, par accident, confirmé certaines lois, énoncées jadis par saint Thomas: les autres ont mis au service de la pédagogie traditionnelle des synthèses d'observation et des mises au point scientifiques qui la rajeunissent et la modernisent. Seule la routine se peut priver de tels apports. Quels que soient les problèmes discutés dans les congrès internationaux d'éducation (Paris, Londres, Louvain), il reste que le but suprême de l'éducateur est l'épanouissement d'une âme. Pour cette fin, il doit munir la connaissance intellectuelle d'idéals élevés et exercer la volonté à s'y attacher fermement. Hormis l'idée religieuse, rien n'égale, comme puissance d'entraînement, comme dynamisme créateur, l'idée patriotique. La pédagogie n'a pas oublié ce postulat. Dewey, le père de l'instrumentalisme, qui s'est fort occupé d'éducation, comme la plupart des philosophes américains, a démontré dans *Democracy and Education* la valeur éducative de l'idée nationale. A ce sujet, on pourrait citer maints textes du *De magistro*, de saint Thomas. Que de fines analyses du patriotisme on trouve dans la *Somme* du Docteur Angélique! La patrie, dit-il, a une maternité et une paternité réelles à notre égard. Elle est pour nous un principe d'existence. Elle parfait en nous l'être humain.

S'il en est ainsi, le sentiment national ne doit-il pas informer l'éducation, la spécifier, la particulariser, attendu que le maître a pour devoir de former des hommes, conformément à leur innéité propre et aux besoins de leur milieu?

## CHEZ LES FRANCO-AMÉRICAINS

Récemment encore, M. l'abbé J.-L. Vermette, curé de Lynn, Mass., donnait à la radio une instructive causerie sur "l'école paroissiale et la conservation de la langue maternelle aux États-Unis". Evidemment le problème scolaire se pose chez nos voisins sous un angle tout autre qu'au Canada. A cause des liens qui nous rattachent aux Franco-Américains, nous avons tout intérêt à connaître leurs difficultés, leurs modes de penser, leurs résistances à une formidable puissance d'assimilation. A ce point de vue, il faudrait au complet publier la conférence de M. le curé de Lynn.

Malheureusement, dans une revue comme la nôtre, l'espace est bien restreint. Il nous faut, contre notre gré, résumer l'exposé de M. l'abbé Vermette et n'en citer que quelques passages.

Le pasteur de Lynn base sur les droits des parents celui d'enseigner leur langue maternelle aux Franco-Américains; d'autre part, l'Eglise admet et recommande que le religion soit enseignée dans l'idiome des fidèles; enfin, la Cour Suprême de Washington a déclaré "anticonstitutionnelle la prétention des États qui voulaient enlever aux écoles privées le droit d'enseigner les langues étrangères".

M. l'abbé Vermette résout ensuite les objections courantes, puis il pose cette question: Pour les Franco-Américains, que reste-t-il à faire? Il y répond comme suit et c'est par là qu'il conclut:

"Pour nous, le salut, c'est la reconstitution de la famille avec ses traditions chrétiennes, le retour à l'église paroissiale désertée par un grand nombre, le renouveau de nos foyers par l'agréable et saine vie sociale des ancêtres..." Il faut dans la vie moderne conserver "l'esprit de nos pères: esprit fait d'ordre et de droiture, de religion mêlée de belle gaité, de conscience des responsabilités. Puisque nos foyers, nos écoles et nos églises sont les châteaux forts de notre langue, il faudrait davantage en connaître la vie et la valeur afin de les aimer assez pour en parler et d'en parler assez pour les aimer et les faire aimer.

"Y a-t-il encore pour nous espoir de survivance? La question fait trembler les peureux, elle fait sourire les braves. Si une colonie française de soixante mille, abandonnée de ses chefs civils, mais guidée par un clergé de premier ordre, a pu constituer des groupes français et catholiques dont le chiffre global dépasse plusieurs millions, qu'est-ce que ces millions de descendants pourraient faire à condition qu'ils fussent du même type? Je laisse à la jeune génération et surtout à ses chefs le soin de résoudre ce problème. Les anciens, eux, l'ont résolue..."